COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2023 - 2024

REUNION DU 17.DECEMBRE.2023

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

VAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 04 Rencontre ES.TELEGHMA - MC.H.BOUZIANE (U 19) DU 16/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du MC.H.B sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 16.12.2023 à 11H00 à TELEGHMA.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club MCHB n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe MCHB sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club EST
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club MCHB payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 05 Rencontre MC.H.BOUZIANE - ES.TELEGHMA (U 15) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 du MC.H.B sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 11H00 à H.BOUZIANE.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club MCHB n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe MCHB sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club EST
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club MCHB payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 06 Rencontre WA.CONSTANTINE - TM.SKIKDA (U 19) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du WAC sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 09H00 à IBN ZIAD.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- <u>Attendu</u> que le club WAC n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club TMS
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 07 Rencontre TM.SKIKDA - WA.CONSTANTINE (U 15) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 du WAC sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 09H00 à SKIKDA.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club WAC n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club TMS
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 08 Rencontre IRB.A.LAHDJAR - IRB.T.IFACANE (U 19) DU 16/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 de l'IRBTI sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 16.12.2023 à 10H00 à A.LAHDJAR.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- <u>Attendu</u> que le club IRBTI n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe IRBTI sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club IRBAL
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club IRBTI payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 09 Rencontre IRB.T.IFACANE - IRB.A.LAHDJAR (U 15) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 de l'IRBTI sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 09H00 à T.IFACANE.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club IRBTI n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club IRBAL
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club IRBTI payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 10 Rencontre IRB.T.IFACANE - IRB.A.LAHDJAR(U 17) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 17 de l'IRBTI sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 11H00 à T.IFACANE.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club IRBTI n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 17
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe IRBTI sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club IRBAL
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club IRBTI payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 11 Rencontre NRB.GRAREM - CRB.FERDJIOUA (U 17) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 17 du NRBG sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 09H00 à GRAREM.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club NRBG n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 17
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBG sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club CRBF
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club NRBG payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 12 Rencontre NRB.GRAREM - CRB.FERDJIOUA (U 15) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 du NRBG sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 11H00 à GRAREM.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club NRBG n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBG sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club CRBF
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club NRBG payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 13 Rencontre CRB.FERDJIOUA - NRB.GRAREM (U 19) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du NRBG sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 10H00 à FERDJIOUA.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club NRBG n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBG sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club CRBF
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club NRBG payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 14 Rencontre ES.B.SAKHRA - CRB.H.SOUKHNA (U 17) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 17 du CRBHS sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 09H00 à B.SAKHRA.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club CRBHS n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 17
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBHS sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club ESBS
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club CRBHS payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 15 Rencontre ES.B.SAKHRA - CRB.H.SOUKHNA (U 15) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 du CRBHS sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 11H00 à B.SAKHRA.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club CRBHS n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBHS sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club ESBS
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club CRBHS payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 16 Rencontre CRB.H.SOUKHNA - ES.B.SAKHRA (U 19) DU 16/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du CRBHS sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 10H00 à H.SOUKHNA.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club CRBHS n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBHS sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club ESBS
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club CRBHS payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 17 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI - SC.O.RAHMOUNE (U 17) DU 16/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 17 du SCOR sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 16.12.2023 à 09H00 à H.TOUMGHANI.
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- <u>Attendu</u> que le club SCOR n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 17
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBG sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club NRBHT
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club SCOR payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 18 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI - SC.O.RAHMOUNE (U 15) DU 16/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 du SCOR sur le lieu de la rencontre
- <u>Attendu</u>: que la rencontre est programmée le 16.12.2023 à 11H00 à H.TOUMGHANI.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club SCOR n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 15
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe SCOR sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club NRBHT
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club SCOR payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)

Affaire n° 19 Rencontre SC.O.RAHMOUNE - NRB.H.TOULMGHANI (U 19) DU 15/12/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des Officiels
- <u>Attendu</u>: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 19 du SCOR sur le lieu de la rencontre
- Attendu: que la rencontre est programmée le 15.12.2023 à 10H00 à O.RAHMOUNE.
- <u>Attendu</u> que cette absence est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaires
- Attendu que le club SCOR n'a rien envoyé du nouveau, justifiant l'absence de son équipe U 19
- <u>Par ces motifs :</u> la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe SCOR sur le score de 03 à 00 et attribue le gain du match au club NRBHT
- En outre : Une amende de 15.000 DA est infligée au club SCOR payable dans un délai d'un Mois
- (fer Infraction)